

Des parents occupent l'école

Déjà mobilisés hier en soutien à une famille congolaise qui doit être remise aux autorités espagnoles (DNA du 10/12), des parents d'élèves occupent l'école Oberlin à Colmar.

Hier soir, une quinzaine de parents d'élèves poursuivaient en se relayant, leur mobilisation en faveur de la famille Nsimba-Diazola. Ils s'apprêtaient à passer la nuit à l'école Oberlin après avoir déployé sur les grilles deux grands calicots réclamant le retour de Christivi et Grasdi, les deux enfants du couple originaire de la République Démocratique du Congo. « Nous occupons l'école, nous ne la bloquons pas », à précisé Claire, une maman. Les parents ont écrit au président de la République et au préfet. Hier soir, ils ont aussi rencontré Odile Uhlich-Mallet, adjointe au maire en charge de l'éducation. Les parents veulent prévenir d'autres expulsions.

La famille Nsimba-Diazola fait l'objet d'une remise aux autorités espagnoles. « Ayant transité par l'Espagne, c'est dans ce pays qu'elle doit déposer une demande de droit d'asile, conformément aux accords de Schengen », précise Me Roussel, l'avocat de la famille, par ailleurs président de la Ligue des Droits de l'Homme à Colmar. Me Roussel a déposé devant le tribunal administratif de Strasbourg un recours faisant valoir que le départ interrompait le traitement médical de Mme Nsimba. Ce recours n'étant pas suspensif, la famille, hébergée à Rouffach, est toujours sous le coup d'un départ. Les époux Nsimba estiment que leur sécurité ne serait pas garantie en Espagne et craignent d'être expulsés vers la République Démocratique du Congo, où ils auraient subi des violences.

Des familles déboutées du droit d'asile

Me Roussel comprend l'émotion des parents d'élèves et soutient la famille, mais il souhaiterait attirer l'attention sur des cas plus dramatiques encore, de familles notamment de Kosovars ou d'Arméniens qui elles, sont déboutées du droit d'asile et susceptibles d'être expulsées vers des pays où leur vie serait menacée. L'avocat colmarien parle de plusieurs dizaines de cas dans le Haut-Rhin. A la faveur du cas de la famille Nsimba, Me Roussel aimerait susciter le débat autour d'un assouplissement de la loi. « Pour des familles qui séjournent depuis longtemps en France, qui maîtrisent la langue et présentent des garanties d'intégration professionnelle, on pourrait éviter des drames humains liés à l'expulsion », a ajouté l'homme de loi.

A.M.